

Maryvonne : publication de la proposition de loi pour modifier la loi Dalo - par Coco

écrit par Coco | 22 mai 2015



A la veille de la décision de justice décidant du sort de [Maryvonne Tamier](#), la proposition de loi portant modification de la loi DALO vient d'être publiée sur le site de l'Assemblée Nationale:

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/propositions/pion2784.pdf>

Voici la liste des députés qui présentent ce texte, dont la mesure phare, est l'article 3 qui « *fait courir le délai de 48 heures afin de constater le flagrant délit à partir du moment où le propriétaire, le locataire ou l'occupant à titre gratuit du bien occupé sans droit ni titre par un tiers, constate cette occupation.* »

Julien AUBERT, Christian ESTROSI, Christophe GUILLOTEAU, Jean-Claude MATHIS, Frédéric LEFEBVRE, Olivier DASSAULT, Philippe GOUJON, Olivier CARRÉ, Alain MARLEIX, Yves NICOLIN, Sophie ROHFRITSCH,

Jacques MYARD, David DOUILLET, Claude GOASGUEN, Franck MARLIN, Philippe LE RAY, Damien MESLOT, Élie ABOUD, Jean-Pierre DOOR, Patrick HETZEL, Arlette GROSSKOST, Bernard BROCHAND, Damien ABAD,

Philippe VITEL, Frédéric REISS, Éric STRAUMANN, Philippe COCHET, Marcel BONNOT, Alain MOYNEBRESSAND, Édouard COURTIAL, Guillaume LARRIVÉ, Axel PONIATOWSKI, Michel HERBILLON, Laure de LA RAUDIÈRE, Daniel FASQUELLE, Jean-Michel COUVE, Michel HEINRICH, Marc FRANCINA, Alain MARTY, Bernard ACCOYER, Laurent FURST, Bérengère POLETTI, Jean-Claude BOUCHET, Franck GILARD, Jean-Marie TÉTART, Michèle TABAROT, Marie-Christine DALLOZ, Éric WOERTH, Philippe GOSSELIN, Dominique DORD, Jean-Pierre BARBIER, Véronique LOUWAGIE, Paul SALEN, Christophe PRIOU, Lionnel LUCA,

Pierre LELLOUCHE, Marie-Jo ZIMMERMANN, Bernard DEFLESSELLES, Isabelle LE CALLENNEC, Lucien DEGAUCHY, Jean-Luc REITZER, Jean-Pierre VIGIER, Sylvain BERRIOS, Laurent MARCANGELI, Jean-Charles

TAUGOURDEAU, Guy GEOFFROY, Christian KERT, Pierre MORANGE, Patrice VERCHÈRE, Jean-Pierre DECOOL, Fernand SIRÉ, Bernard GÉRARD et Dominique NACHURY.

Renvoyée à la commission des affaires économiques, cette étape cruciale verra son étude en profondeur et sans doute la proposition d'amendements afin de préparer sa présentation pour le vote en séance publique à l'Assemblée Nationale.

Voici la liste des membres qui composent cette commission et qui, j'en suis certaine, apprécieront certainement de recevoir nos conseils éclairés afin de n'être pas tentés d'amender le texte de façon à ce que celui-ci ne change finalement pas une situation qui nous est préjudiciable.:

<http://www2.assemblee-nationale.fr/14/commissions-permanentes/commission-des-affaires-economiques/%28block%29/22134>

Il suffit cliquer sur chaque nom pour arriver sur la fiche de chaque député.

A nous de peser dans le débat et de dire NON à tous les abus qui n'ont que trop duré. Les squats illégaux doivent cesser, et nous serons présents à chaque étape du processus législatif pour le dire, car rien n'est encore gagné.

Coco